

## **AVIS PUBLIC**

### **Demande de dérogation mineure**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par le soussigné, que le Conseil municipal de la municipalité de Kamouraska statuera lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **lundi 3 août 2026, à 20H00**, à la salle communautaire située au 67, avenue Morel, Kamouraska, sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effet:**

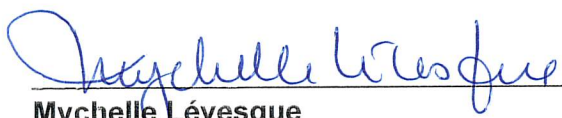
- Une demande de dérogation mineure est requise afin de permettre l'installation d'une enseigne murale au 69, avenue Morel, propriété du Musée Régional de Kamouraska Inc. La nouvelle enseigne respecte la superficie maximale de 3 m<sup>2</sup> prescrite au règlement, mais excède la hauteur maximale de 1,6 m autorisée pour ce type d'enseigne. Le respect simultané des normes de superficie et de hauteur imposerait une configuration d'environ 1,9 m de largeur, incompatible avec les contraintes physiques du bâtiment, notamment l'espace limité entre les ouvertures, et préjudiciable à la qualité esthétique de l'ensemble. Aucun autre emplacement sur le bâtiment ne permet d'intégrer une enseigne respectant ces proportions sans compromettre l'équilibre visuel de la façade.

#### **Identification du site concerné :**

- Propriété connue comme étant le lot 5 894 885, situé au 69, avenue Morel, Kamouraska.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la consultation publique qui se tiendra avant la séance ordinaire du conseil municipal, le même jour à **19h30**.

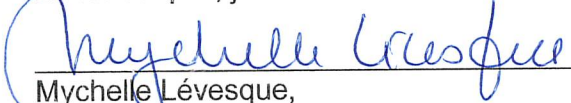
**DONNÉ À KAMOURASKA  
CE 30<sup>ÈME</sup> JOUR DE JUIN 2026**

  
Mychelle Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 30 juin 2026, entre 9H00 et 15H30 soit à l'entrée du Centre Communautaire et transmis sur le site Internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 juin 2026.

  
Mychelle Lévesque,  
Directrice générale & greffière-trésorière